

Date de transmission de l'acte: 18/08/2025

Date de reception de l'AR: 18/08/2025

065-216501833-DE_031_2025-DE

A G E D I

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Hautes-Pyrénées

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 12 août 2025

N°31/2025

Objet : Franchise dégradations salle des fêtes – Encaissement chèque GILLET

L'an deux mille vingt-cinq et le douze août à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine LABAT (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 05 août 2025

Présents : LABAT Martine, HOLUBOWICZ Serge, BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, MORLAIS Jean-Claude, BASTIN Dona, LORIN-BIRD Geoffrey, STREET Christian, CAZENAVE Jean-Marie, BOUSSIER Claire.

Absents excusés : LAPEYRE Laurent, SOYER William

Procurations de vote : LAPEYRE Laurent à LABAT Martine

SOYER William à BOUSSIER Claire

A été nommée secrétaire : Madame BOUSSIER Claire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à des dégradations de mobilier à la salle des fêtes lors d'un anniversaire de la famille GILLET, l'assurance MATMUT de notre administré nous avait adressé un chèque de 1 017,07 € pour dédommagement, 170€ de franchise déduite.

Elle indique que notre administré nous a transmis un chèque de 170 €, correspondant à la franchise non remboursée par son assureur.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Accepte ce versement;

- Autorise son Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Martine LABAT, Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 18/08/2025
et publication le 13/08/2025



Claire BOUSSIER, Secrétaire de séance

